



## **RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR CHIENS**

La période de renouvellement des licences des chiens enregistrés et figurant aux dossiers de la SPA de l'Estrie se tiendra du 15 janvier au 15 février 2012. Les gardiens de ces chiens recevront par la poste, d'ici la fin du mois de janvier, un avis de renouvellement dont le paiement doit être effectué **avant le 15 février 2012**.

**Vous n'avez plus votre chien? Vous avez changé d'adresse? Votre chien n'est pas enregistré auprès de la SPA de l'Estrie?**

Communiquez avec le Département des licences de la SPA au 819 821-4727 (option 4) afin que votre dossier soit mis à jour.

**Un nouveau chien? Un nouveau toit?**

Un nouveau compagnon canin fait désormais partie de la famille? Vous venez d'emménager? Selon la réglementation municipale, vous devez enregistrer votre animal dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, trois options s'offrent à vous :

- communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727 (option 4), du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h;
- présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h;
- remplissez le formulaire d'enregistrement disponible au [www.spaestrie.qc.ca](http://www.spaestrie.qc.ca), sous le bouton « Se procurer une licence » (à droite de l'écran), à la section « Enregistrement d'un animal et obtention d'un médaillon » et retournez-le à la SPA de l'Estrie. Ne payez pas immédiatement cette licence; vous recevrez une facture sous peu.